

Le magazine d'information de la Ville de Verviers

Site internet : www.verviers.be • e-mail : info@verviers.be

Le bâton derrière la porte

Photo Grégoire Derrouaux



Le Conseil communal de Verviers, suivi par ceux de Dison et Pepinster, vient d'arrêter le nouveau règlement des **amendes administratives**.

De quoi s'agit-il ? En un mot, de donner à l'autorité communale le moyen de faire respecter le civisme au quotidien et donc de protéger la qualité de la vie des Verviétoises et des Verviétois. Il ne se passe pas de jour en effet sans que ne parviennent sur les bureaux du Bourgmestre, des Echevins et des services communaux, des plaintes sur le non-respect par certains citoyens des règles élémentaires de la vie en société. Du propriétaire de chien, qui laisse faire n'importe quoi et surtout n'importe où à son fidèle compagnon, aux résidents qui laissent envahir leur trottoir d'herbes et de débris divers ou

encore se dégrader leur façade. Sans compter les trop nombreux Verviétois qui transforment les poubelles publiques et les bulles à verre en dépôts clandestins.

Jusqu'aujourd'hui, les auteurs de ces dérangements publics bénéficiaient de fait d'une réelle impunité. Non que les policiers ou les agents communaux fassent preuve de laxisme ou de négligence, mais parce que les procès-verbaux et plaintes étaient classés sans suite par le Parquet envahi, il faut le souligner, de dossiers bien plus importants pour la sécurité des citoyens.

Grâce au règlement des amendes administratives, cette impunité prend fin. **Dès le 1^{er} janvier 2003** en effet, tout procès-verbal dressé à charge d'un auteur d'incivilité et qui ne fera pas l'objet d'une poursuite par le Parquet endéans le mois, donnera lieu à **une amende fixée par un haut fonctionnaire** communal

pouvant atteindre **250 euros**. Quant à celles et ceux qui refuseraient de payer ou ne seraient pas en mesure de le faire, leur dossier fera l'objet de poursuites ; si le fait est retenu par le Tribunal de Police, ce dernier pourra condamner l'auteur à une sanction pénale, voire à une peine alternative telle que les travaux d'intérêt général. Le but poursuivi par les autorités communales n'est évidemment pas d'en arriver là ni d'augmenter les recettes. Nous voulons par ce règlement d'amendes administratives mettre un bâton derrière la porte et convaincre ainsi les réfractaires que le respect de notre qualité de vie est, comme la sécurité, l'œuvre de tous.

Ensemble donnons une chance à un nouveau civisme au quotidien !

Claude Desama
 Bourgmestre de Verviers

Sabrina Klinkenberg chante Piaf.....	2
Place Vieuxtemps et le Chaineux font peau neuve	3
Un véhicule adapté aux personnes handicapées	4
Parc de Séroule : respectons la charte !	4
Finances : Verviers bon élève wallon	6
1 ^{er} janvier 2003 : gare aux amendes administratives !	7
Le PIAF : l'horodateur portable	10
Les animations de Noël.....	12
Les lavoirs sociaux du CPAS et de la Croix-Rouge	15
DEFIS Spintay : projet en route	15

Sommaire

Dossier : amendes administratives
Séroule : un joyau à préserver

Les 13 et 14 décembre au Grand-Théâtre

Sabrina Klinkenberg chante Piaf

350^{ème}
VERVIERS
Viert^e
GUU et VII

L'année du 350^{ème} anniversaire du titre de " Bonne Ville " accordé à Verviers s'achève. Entamées le 4 décembre 2001, les festivités se termineront les 13 et 14 décembre prochains par un spectacle intitulé " Sabrina Klinkenberg chante Piaf " au cours duquel une trentaine de chansons de la " Môme Piaf " seront interprétées. Cette création est l'œuvre du Centre culturel régional de Verviers et d'Amélie Productions.

Edith Piaf n'était pas seulement Piaf, celle qui se trouvait dans le sillage d'une époque qui créait des Cocteau, Sartre et autre Chagall, celle des Montand, des Aznavour, des Becaud... Piaf, c'était la France. Sans marketing, sans hit-parade. Uniquement avec le talent et la passion.

Sabrina Klinkenberg, charmante ambassadrice de Verviers dans le cadre des manifestations du 350^{ème} anniversaire de la Ville, relève ici un fameux défi : faire revivre à sa manière les mélodies de la grande Edith Piaf. Pour la partie musicale, Pierre Stembert a fait

appel au talent de Guido Jardon et de son orchestre fort d'une vingtaine de musiciens.

Sabrina Klinkenberg

Influencée par David Linx, Michel Polnareff pour l'audace des mots, Prince pour la polyvalence des talents et de l'œuvre, Tina Turner pour la voix et le tempérament, et par Zazie pour la description " si juste " des sentiments, Sabrina Klinkenberg a sorti plusieurs CD dont " I quit " ; elle fut déjà l'interprète de " Non rien de rien " sur le CD

édité en marge du spectacle " Autour des années 60 ". Depuis 1997, Sabrina a participé à plusieurs spectacles produits par le Centre culturel régional dont Cinémusic et " Autour des années 60 ". Cette jeune artiste de 28 printemps a également fait partie de plusieurs groupes comme " Les Archi Brothers ", " Beau Matin " et " Côté Jardin ".

Réservations : 087/39.30.30
Infos : www.ccrv.be

Jusqu'au 12 janvier 2003 à voir au Musée des Beaux-Arts L'œuvre gravé de James Ensor dans la collection Dexia Banque

De nombreux visiteurs se sont déjà pressés au Musée des Beaux-Arts de la rue Renier pour admirer les 170 œuvres de James Ensor issues de la collection de Dexia Banque ; à quelques jours des vacances de Noël, l'opportunité est belle pour les amateurs d'art d'apprécier la quasi totalité de l'œuvre gravé de l'artiste ostendais, exposé jusqu'au 12 janvier prochain. Ensor a tiré l'essentiel de ses thèmes dans

la vie ostendaise : la mer, la rue, des intérieurs bourgeois et d'étonnantes natures mortes sans oublier... sa propre personne. Sa technique audacieuse et son inspiration libre firent de lui un des chefs de l'avant-garde de l'époque et, plus tard, l'un des grands noms de la peinture belge.

Jamais montrée en Belgique, cette exposition mérite sans conteste un détour ; une promo-



tion de niveau national a d'ailleurs permis d'accueillir jusqu'ici des visiteurs issus de tout le pays.

" L'œuvre gravé de James ENSOR " jusqu'au 12 janvier 2003

Musée des Beaux-Arts - Rue Renier, 17 - Verviers - Ouverture tous les jours sauf le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Fermeture le 1^{er} janvier 2003 - Entrée : 5 euros - étudiants et seniors : 3,5 euros - Infos : 087/ 33.16.95 et www.verviers.be

Plantations de **nouveaux arbres** avenue de Spa

Que les amis des arbres n'aient pas un malaise, à la manière d'Idéfix, lorsque dans quelques semaines ils assisteront à certaines coupes dans les frondaisons de l'avenue de Spa. Ces travaux d'élagage sont nécessaires car quelques arbres dépérissent en raison

d'une maladie. Afin de conserver sa remarquable verdure, l'avenue de Spa accueillera 43 nouveaux arbres constitués de deux essences, des érables à feuillage rouge et des érables negundos. Il s'agira d'arbres à forte section (des troncs de 10 centimètres de diamètre au

départ) qui seront plantés avant le printemps. Le coût de ces travaux s'élève à 17.557 euros, une dépense qui sans nul doute sera accueillie avec ravissement.

Le **Chaineux** (Stembert) bientôt aménagé

Le site du Chaineux, non loin du chemin de la Lande et du chemin Menotte à Stembert, est en passe d'être aménagé ; en effet, d'un côté, l'espace a vu son maigre mobilier urbain endommagé, et de l'autre, le site a été envahi par la végétation et est en butte à de bien tristes déversements sauvages (attention aux prochaines amendes administratives !).

Ce terrain appartenant à la Ville est répertorié par le Plan Communal de Développement de la Nature comme étant une zone de

grand intérêt écologique et paysager. Après deux réunions d'information avec les riverains le 9 octobre 2001 et le 10 septembre 2002, il a été décidé de procéder au nettoyage du site et à la création d'un sentier pédestre. On y effectuera des plantations et plusieurs aménagements ludiques sont prévus tels que terrains de pétanque et petits jeux pour enfants. Les travaux sont estimés à 45.338 euros et débiteront dans le courant de l'année 2003.



Henri Vieuxtemps aura bientôt une **place** entièrement **renovée**

L'une des préoccupations des autorités communales en matière d'environnement est notamment d'aménager certaines entrées de la Ville ; c'est le cas de la place Vieuxtemps dont la voirie est fortement utilisée car située à l'entrée Sud de la Ville et accueillant tout le trafic des hauteurs heusytoises et le charroi issu de Theux. Le projet consiste en la réalisation de cheminements et de surfaces pavées, en la création de parterres, l'installation de bancs, de poubelles et autre petit mobilier urbain, ainsi qu'en la plantation d'arbres à hautes tiges. Les travaux dont le montant est estimé à 92.608 euros seront réalisés en 2003.



Photo Jacques Spitz

Henri Vieuxtemps trônera sur une place rajeunie.

Pour prendre part, aussi, aux activités **en soirée** :

mise en circulation d'un véhicule pour les moins valides

Permettre aux moins valides de participer à la vie verviétoise, telle sera aussi en 2003 une des priorités de l'Echevinat de l'Egalité des Chances.

Comment ? En mettant à leur disposition un véhicule qui aura été préalablement adapté. Le principe même de ce projet a été voté lors du Conseil communal du 30 septembre 2002.

La mise en circulation de ce véhicule répond non seulement à une demande récurrente des personnes moins valides - notamment par le biais de la Commission consultative des personnes handicapées - mais il permettra aussi de pallier la saturation du service 105 des TEC et de le compléter.

En effet, ce dernier ne fonctionnant qu'une partie de la journée (entre 8 et 19 heures) et sur réservation (une semaine à l'avance), les personnes souffrant d'un handicap ne peuvent de facto pas se rendre en soirée à des manifestations culturelles, sportives ou autres organisées à Verviers.

L'originalité de ce projet sera donc de fournir un service au-delà des heures classiques - c'est-à-dire 19 heures - et donner l'occasion à toutes les personnes moins valides de prendre part aux manifestations culturelles, associati-

ves, sportives qui, bien souvent, se déroulent en soirée.

En d'autres termes, ce véhicule spécialement adapté - en collaboration avec le Centre Public d'Aide sociale et la Croix-Rouge - permettra aux moins valides de s'intégrer à la vie en société de Verviers, d'aller à un concert au Grand-Théâtre, de se rendre au cinéma, bref de vivre pleinement leurs loisirs.

Domaine de Séroule : touche pas à mon parc !

A l'instigation de l'Echevinat de l'Urbanisme et de l'Environnement et du comité de suivi de Séroule, une Charte de respect du Domaine de Séroule a été soumise le 9 novembre à la signature de certaines écoles, clubs et mouvements de jeunesse. Ce document a recueilli dans un premier temps l'approbation de huit d'entre eux (école primaire SFX 2, les Guides et Scouts de Sainte Julienne, les Scouts pluralistes, le Patro Don Bosco, les Guides de Saint Remacle, les Scouts de Mangombroux et le club d'athlétisme des Hautes-Fagnes) et a engagé plusieurs échevinats.

Rédigée au départ d'une ordonnance de police du Conseil communal le 26 juin, cette charte doit sensibiliser le public à respecter l'environnement naturel qu'offre le Domaine de Séroule.



Cette Charte se résume en cinq préceptes :

" Je respecte les animaux et végétaux du Parc "

Interdiction est faite d'arracher les fleurs et arbustes, d'endommager les arbres, d'emporter et d'importuner les animaux;

" Je ne détruis pas les équipements ni les signaux "

La population doit respecter le mobilier (bancs) et mettre ses déchets dans les poubelles ;

" Je pense aux autres usagers du Parc "

Il s'agit d'inviter les personnes fréquentant le Parc de Séroule à se respecter mutuellement ;

" J'applique les règlements "

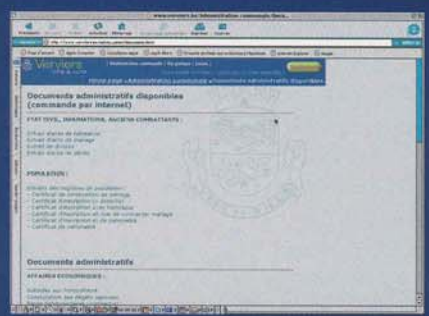
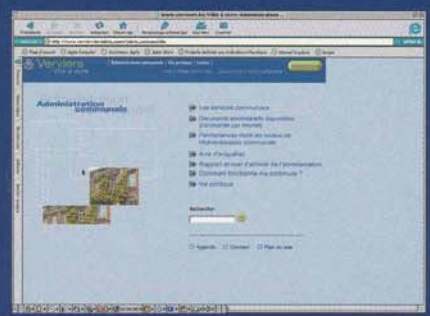
Interdiction de faire du feu, de pêcher en dehors des périodes et endroits autorisés, de se baigner, de patiner ou de naviguer sur l'étang.

" J'encourage mes camarades à faire de même "

Stop aux files aux guichets !

Commandez vos documents via le site Internet de la Ville !

*Vous souhaitez commander un document d'Etat civil ou de Population en évitant un déplacement à l'Administration ? Rien de plus simple : surfez sur **www.verviers.be**, remplissez un formulaire de demande... et le document sera envoyé par la poste. Un gain de temps appréciable !*



Depuis quelques mois, la Ville de Verviers testait la commande de documents Etat civil et Population via un formulaire assez sommaire. Désormais, les formulaires de demande adaptés à chaque type de document ont été mis en ligne.

Comment procéder ?

Sur la page d'accueil du site, cliquez sur "Ville à Vivre" - "Administration". Vous arriverez alors sur la page d'accueil de l'Administration communale. Choisissez le lien "Documents administratifs disponibles (commande par Internet)". Vous obtiendrez alors la liste des documents que l'on peut obtenir via le site, c'est-à-dire :

Pour le Service Population

- certificat de composition de ménage;
- certificat d'inscription (= domicile);

- certificat d'inscription avec historique;
- certificat d'inscription en vue de contracter mariage;
- certificat d'inscription et de nationalité;
- certificat de nationalité

Pour l'Etat civil

- extrait d'acte de naissance;
- extrait d'acte de mariage;
- extrait d'acte de divorce;
- extrait d'acte de décès

Choisissez le document qui vous intéresse et vous obtiendrez le descriptif de la procédure à suivre et le formulaire détaillé à compléter.

Le service concerné vous enverra **un accusé de réception** de votre demande par e-mail dans un délai de 24 heures (samedis, diman-

ches et jours fériés non compris) en vous communiquant le prix du document (+ les frais de port) et le **mode de paiement**. Dès réception du paiement, le document vous sera envoyé par la poste.

Pas de PC à domicile ?

Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet à domicile, le Centre Public d'Information ".VE", situé rue de Heusy, dispose d'un ordinateur dédié à la commande de documents en ligne. De plus, les animateurs pourront vous donner quelques conseils pratiques.

Infos

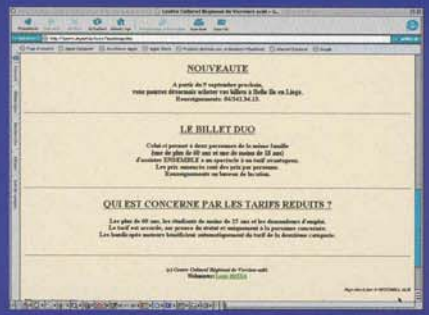
Etat civil : 087/ 325.240 ou 241
 Population : 087/ 325.245
 Centre Public d'Information ".Ve"
 rue de Heusy 30 - 087/ 300.900

Le nouveau site Web du Centre culturel régional

Une fenêtre ouverte sur le monde de la Culture : www.ccrv.be

Depuis le mois d'août, le site du CCRV a fait peau neuve. Remis à jour quotidiennement, le site Web "relooké" du CCRV met à la disposition de ses visiteurs d'un jour ou de toujours **1560 pages contenant 1000 dates et 160 activités et manifestations** diverses se déroulant à Verviers et environs. Plus convivial, le site permet désormais d'effectuer plusieurs types de recherche sur les programmations : par voie rapide, par agenda, mois par mois ou sur critères. **La "voie rapide"** permet d'accéder directement aux informations relatives aux activités culturelles des organismes situés à Verviers

(Grand-Théâtre, CTLM, Cercle des Beaux-Arts, etc...) mais aussi extérieurs (Concerts de l'OPL, Opérettes, Exploration du Monde, Scène ouverte, Humour et Théâtre,...). Mais le "nouveau" site Web du CCRV ne se limite pas à une énumération des programmations. Il constitue aussi un outil d'évasion par le biais d'un foisonnement **de liens internes**. **La recherche par critères** ravira les spécialistes car elle leur permet d'approfondir leur connaissance dans tous les domaines (programmation, interprètes, manifestations à l'affiche, lieux de spectacles, artistes, etc).



Après avoir tout d'abord privilégié l'information, le CCRV entend dans un deuxième temps peaufiner son image par un renouvellement du graphisme. A suivre...

Finances communales : un compte 2001 largement positif !

Pour une fois, permettez-nous de vous parler, comme le célèbre jeu, de " chiffres et de lettres ". La situation financière, comme l'illustre le compte 2001, est rassurante même si bien entendu, les argentiers de la Ville doivent poursuivre sur la voie de la prudence.

Le compte 2001, véritable photographie de notre situation financière, affiche un résultat global de **297,4 millions BEF**, ce qui peut s'interpréter comme **une réserve** susceptible d'être utilisée si la situation d'un exercice ultérieur s'avérait difficile. Pour la seule année 2001, le résultat dégage **un solde positif de 66,7 millions de BEF**. Ce résultat positif se justifie par le paiement à temps des recettes des impôts perçus par l'Etat pour la Ville, à savoir le Prêcompte immobilier et l'Impôt des Personnes Physiques.

Soulignons l'effort réalisé pour **limiter les dépenses** dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire, mais également **pour agir sur les recettes** en sollicitant les aides extérieures qui peuvent être accordées à la Ville.

Ainsi, les dépenses de personnel progressent de 1,74 %, les dépenses de fonctionnement sont très nettement limitées et diminuent de 6,62 % tandis que les dépenses de la dette diminuent de plus de 10 %.

La recherche maximale de subsides est devenue une priorité indispensable à la santé financière. A titre d'exemple, les recettes en 2001 ont augmenté de plus de 100 millions de francs par rapport à 2000 alors que les dépenses ont été inférieures à 2000.

Du côté de la dette, toujours importante, nous constatons que si elle diminue encore sensiblement, les charges financières diminuent tout autant avec une réduction de près de 65,5 millions de BEF.

Toujours au niveau de la dette, l'année 2001 a permis de rembourser près de 240 millions de BEF et fixer son montant global à 2,67 milliards de BEF. Pour rappel, la dette de la Ville était de 4,581 milliards en 95 et de 3,959 milliards en 98.

Contrairement à la plupart des villes wallonnes d'importance, Verviers maintient le cap d'une gestion financière rigoureuse et saine. Les années passées ont été difficiles et les choix opérés l'ont été tout autant. Chiffres à l'appui, la Ville de Verviers est désormais considérée comme un excellent élève de la classe des communes wallonnes par Dexia Banque. Qui s'en plaindra ?

Bilan de l'été 2002

J.O.B. Jeunes, on bosse

Cet été, le projet " Jeunes, On Bosse " lancé par le Service de Prévention de la Ville de Verviers a connu un certain succès.

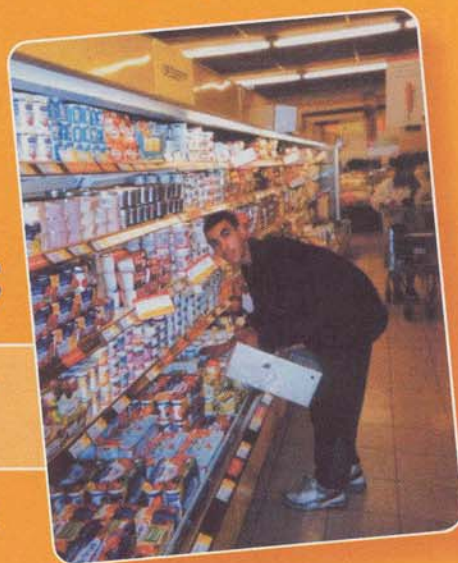
Pour rappel, le Service avait demandé aux entreprises de lui réserver un petit pourcentage de leurs jobs d'étudiant, destiné aux jeunes issus des quartiers défavorisés. En échange, le Service de Prévention assurait un suivi et une évaluation régulière de leur adaptation au monde du travail.

Six entreprises de la région ont répondu favorablement à l'appel : INTERMARCHÉ (qui participe pour la deuxième année consécutive), DEPAIRON, le MAC DONALD'S d'Eupen, l'entreprise de construction métallique NORGA et les deux DELHAIZE verviétois.

Onze jeunes âgés de 16 à 20 ans, originaires de Stembert, Hodimont, Prés-Javais, Abattoir et Centre-Ville, ont donc travaillé les mois de

juillet et août durant une période comprise entre 15 jours et 1 mois.

La satisfaction de ces adolescents est multiple, comme le confirme Narissa TEMBA qui a travaillé au MAC DONALD'S d'Eupen : " Je me suis rendue à la permanence d'un intervenant social du Service de Prévention qui m'a informée du projet " Jeunes, on bosse " et j'ai posé ma candidature. J'avais besoin d'argent de poche pour mes vacances que je passe chez mon oncle en Italie. Je souhaitais également m'occuper durant le mois de juillet. Je me sens responsabilisée. J'apprécie le fait que l'on me fasse confiance car je peux ainsi démontrer que l'on peut compter sur moi. Vraiment, je suis très ravie de cette expérience car elle a contribué à ce que je passe de bonnes vacances ".



Le Service de Prévention de la Ville de Verviers et les jeunes engagés dans ce projet remercient vivement les entreprises qui ont participé et qui leur ont permis de trouver un job d'étudiant.

Pour l'année 2003, 4 entreprises ont déjà marqué leur accord pour la reconduction du projet.

Info :

Service de Prévention
19 rue des Alliés à 4800 Verviers.
Téléphone : 087/35.37.25.
service.prevention.verviers@skynet.be



Dossier



Amendes administratives

Dès le 1^{er} janvier 2003, application de sanctions administratives :

Ne pas nettoyer son trottoir, laisser un chien se soulager en pleine rue, ne pas ramoner une cheminée ou abandonner une voiture - épave risquera de vous coûter cher !

Comme le signale le Bourgmestre dans son éditorial, la date du 1^{er} janvier prochain marquera le début de l'application de sanctions administratives afin de punir certaines incivilités courantes qui nuisent à la vie en société. Ces sanctions seront en vigueur dans toute la zone de police Vesdre, soit dans les communes de Verviers, Dison et Pepinster. Nous vous proposons un dossier, non exhaustif, qui devrait éclairer les citoyens sur les risques (facilement évitables) qu'ils pourraient encourir en cas de non-respect de certains règlements coordonnés de police.

Un cadre légal

Comme nous vivons dans un état de droit, le système repose bien entendu sur un cadre légal rénové, constitué par les Règlements Coordinés de Police unifiés applicables sur le territoire des communes de Verviers, Dison et Pepinster (Zone Vesdre). Ces textes comprennent 184 articles dont certains font l'objet de sanctions administratives en cas de non-respect.

Quand risque-t-on une sanction administrative ?

Si un citoyen se rend coupable d'une incivilité qui ne fait pas l'objet d'une poursuite par le Parquet endéans le mois - ce qui est souvent le cas vu le nombre d'affaires importantes traitées par ce dernier - il devra **payer une amende** fixée par un haut fonctionnaire communal pouvant atteindre 250 euros. En cas de refus,

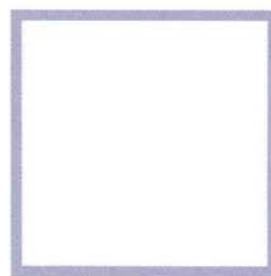
le dossier sera transmis au Tribunal de Police qui pourra condamner le citoyen à une amende supplémentaire ou à une peine alternative.

Bien sûr, l'infraction doit être constatée. Elle le sera soit par un policier soit par un auxiliaire de police. S'il s'agit d'une infraction donnant lieu à une sanction administrative, le procès-verbal sera envoyé à la Ville ; si l'acte est pénalement répréhensible, le PV sera transféré au Parquet.

Amendes administratives

Il est bien entendu difficile voire impossible de présenter dans ce numéro l'ensemble des cas d'incivilité pouvant faire l'objet de sanctions administratives. Les services communaux et la police constatent cependant une récurrence pour certains faits, particulièrement gênants pour la vie en société, et qui seront à l'avenir principalement en ligne de mire. Nous nous attarderons donc ici à passer en revue quelques règlements trop peu respectés par les Verviétoises et les Verviétois dans leur vie de tous les jours.

Les principaux cas d'incivilité



Plantations et haies

Les personnes qui disposent de plantations en bordure de voirie doivent veiller à ce qu'aucune branche ne dépasse **sur la rue** à moins de 4 mètres 50 au-dessus du sol. Aucune branche ne peut dépasser **sur le trottoir** à moins de 2 mètres 50 de hauteur. Si c'est le cas, il faut élaguer.

Quant aux haies situées le long de la voie publique, si elles sont susceptibles de gêner la circulation, elles doivent avoir une **hauteur maximale d'1m40**.

En cas de neige et verglas

À l'aube de l'hiver, il est bon de rappeler qu'en cas de gel, il est **interdit de déverser de l'eau** sur la voie publique. S'il neige, le citoyen est tenu de **déblayer son trottoir** afin de laisser un espace suffisant pour le passage des piétons. Il doit également déboucher les filets d'eau, les avaloirs et bouches d'incendies.

Objets et travaux sur la voie publique

La police peut faire enlever, si son avertissement verbal reste sans suite, tout objet situé sur le sol ou au-dessus de celui-ci dont le placement constitue une utilisation privative de la voie publique, sauf si le citoyen a

obtenu une autorisation écrite de l'autorité communale compétente.

Par ailleurs, il est interdit, sauf autorisation, de procéder à des travaux sur la voie publique. Si une autorisation a été donnée, par exemple d'effectuer une tranchée ou creuser un trou, il est obligatoire de remettre la voirie dans l'état où elle se trouvait.

Objet mal fixé

Autre interdiction sujette à sanction, le placement d'objet à une fenêtre ou autre endroit de la maison qui risquerait de chuter sur la voie publique par manque d'adhérence suffisante. On ne peut en outre fixer aux fenêtres et murs de clôture longeant la rue des toiles, sacs et autres linges.

Propreté de la voie publique

Voici l'aspect qui retiendra particulièrement l'attention de la police et des autorités communales dans les mois et années à venir. La propreté publique est en effet l'une des priorités et le système des amendes administratives est destiné à rappeler au citoyen, par une ponction dans son portefeuille, que l'on ne peut pas tout faire n'importe où et n'importe comment.

■ Il est interdit de **battre ou secouer un linge**, un tissu, un tapis ou autre au-dessus de la voie publique.

■ Les sacs et récipients autorisés contenant les ordures ménagères doivent être déposés contre le mur de la maison ou à front de voirie sans gêner les usagers de la voie publique et **pas avant 19 heures**, la veille de l'enlèvement des immondices.

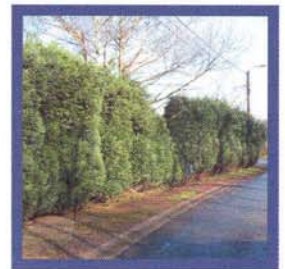
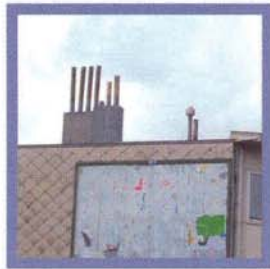
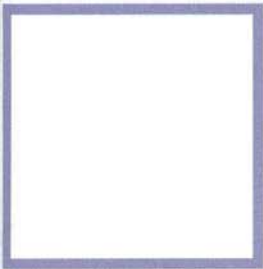
■ Tout riverain est tenu de veiller à **la propreté du filet d'eau**, de l'accotement et du trottoir aménagé devant chez lui. N'hésitez donc pas à sortir le balais et la raclette deux fois plutôt qu'une !

■ À propos des filets d'eau, bouches d'égouts, fossés et autres ruisseaux, il est interdit de déposer des boues et immondices, tout comme il est interdit de jeter quoi que ce soit dans les fontaines publiques.

■ En ce qui concerne **nos amies les bêtes**, thème ô combien sensible, sachez que les contrôles seront renforcés, amendes à la clé. Les rappels suivants s'imposent :

■ Il est interdit de laisser errer les animaux, sauf les chats, sans surveillance.

■ Il est interdit d'élever, de détenir et de circuler sur la voie publique avec des animaux féroces, sauvages ou exotiques même muselés et tenus en laisse, sauf autorisation du Bourgmestre.



Il est formellement interdit de **laisser les animaux déposer leurs excréments sur le domaine public, trottoirs compris**, ailleurs que dans les avaloirs et/ou espaces sanitaires prévus. Si c'est le cas, le propriétaire doit ramasser les déjections et les jeter soit dans un avaloir soit dans une poubelle mais alors emballés.

■ **Les chiens doivent être tenus en laisse**, celle-ci étant longue de maximum 1m50. Interdiction d'utiliser des chiens en apparence agressifs pour intimider les tiers. Outre l'amende, le risque est la saisie de l'animal.

■ Interdiction de **jeter de la nourriture** (graines, pain,...) sur la voie publique, dans les squares et parcs, aux volatiles sauvages (par exemple les pigeons).

■ **Epave de voiture** : les propriétaires seront mis en demeure par la police de l'enlèvement sur-le-champ surtout si elle gêne la circulation. Si ce n'est pas le cas dans les 48 heures, l'épave sera enlevée par la police aux frais du propriétaire avec sanction administrative à la clé.

Ramonage

Les utilisateurs de chauffage par combustion (mazout, charbon, gaz) sont tenus d'entretenir leur cheminée et faire ramoner celle-ci

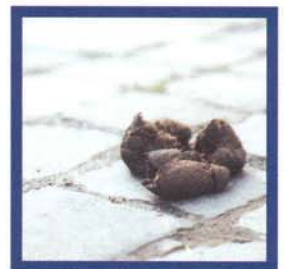
au moins **une fois l'année** avant la fin septembre. S'il s'agit de chauffage au gaz, un ramonage suffit tous les trois ans.

Le bruit

Le règlement veille aussi à la tranquillité des habitants ; ainsi, sont interdits tous les bruits diurnes ou nocturnes de nature à troubler cette tranquillité si ces bruits sont causés sans nécessité. Attention aux sons des radios et TV, aux hurlements et aboiements des chiens, mais aussi aux tirs de pétards et feux d'artifices, ainsi qu'à des promotions par haut-parleur, lesquels doivent faire l'objet d'une autorisation du Bourgmestre.

Parcelles non bâties

Dernier cas fréquent, le mauvais entretien des parcelles de terrains non bâties. Il faut savoir que ces parcelles ne peuvent nuire à leurs voisines. Sont considérées comme des nuisances, **les herbes en graines, les charbons et les dépôts de toutes sortes**. Les herbes doivent être tondues **deux fois par an**, une fois avant juillet, et une autre fois avant la fin septembre. Si ce n'est fait, la tonte sera imposée par la police aux frais du propriétaire avec en outre une sanction administrative.



Stationnement payant : Verviers innove

Voici le PIAF !

Coincidence, dans ce numéro de Canal V, on vous parle de Piaf à des pages différentes. Mais il y a Piaf et Piaf ! Même si cela n'a strictement rien à voir, un lien existe quand même. Piaf, c'est le nom du nouveau système d'horodateur portable utilisable à Verviers, appellation empruntée à la chanteuse, car étant un pur produit français.

Nul n'ignore que Verviers, à l'instar de nombreuses autres villes, est parsemée de zones dont le stationnement est payant moyennant l'achat d'un ticket aux horodateurs. D'aucuns savent aussi que l'absence de ticket de stationnement est sujette au paiement, en cas de contrôle, d'une taxe forfaitaire de 13 euros. La limite du système réside dans le fait que si vous achetez un ticket pour une heure et que votre stationnement est plus court que prévu, par exemple une demi-heure, vous avez payé trop. Vous avez effectivement perdu une demi-heure, soit 35 cents. Pour éviter cette perte, qui peut se chiffrer pour certains usagers habitués aux nombreuses courses rapides, voici le PIAF.

Principe

Le PIAF est un horodateur portable de 11cm sur 7 cm, commercialisé en Belgique par la firme Krautli. Le PIAF fonctionne sur piles. On introduit dans cet appareil une carte à puce, identique aux cartes bancaires, qui contient 120 unités de 30 minutes chacune. Lorsqu'un automobiliste stationne en zone payante, il prend son PIAF et insère sa carte à puce. L'appareil commence à débiter les unités en temps réel. L'usager place ensuite son PIAF derrière son pare-brise ou mieux

encore l'accroche à son rétroviseur au moyen du crochet prévu. Lorsqu'il reprend son véhicule, il retire la carte de l'appareil. Lorsqu'il reviendra en zone payante, il effectuera les mêmes opérations, l'appareil reprenant le décompte à l'endroit où il s'est arrêté.

stationnement payant (17h30 en semaine et 12h le samedi).



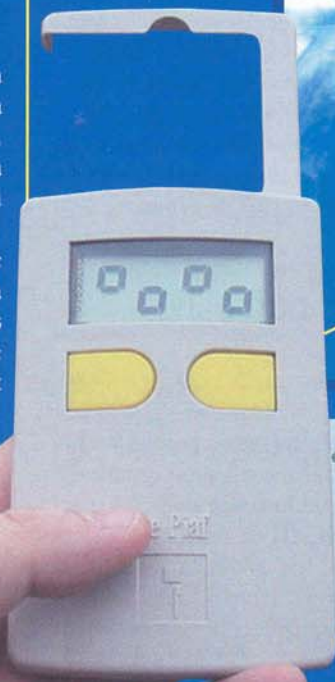
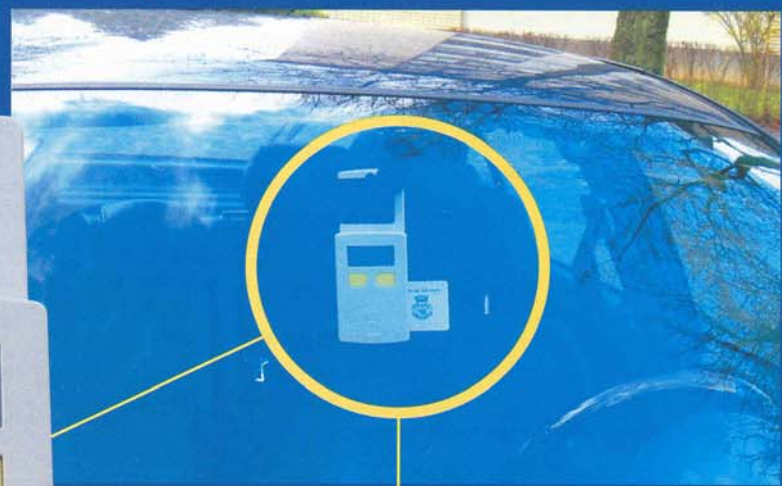
Avantages

Ils sont multiples : le paiement s'effectue au prorata du temps de stationnement. Si l'usager stationne sur le temps de midi, l'appareil arrête automatiquement le décompte des unités (de 12 à 14 heures). De même, il s'arrête à la fin de la période de

Où et combien ?

Le PIAF s'achète au prix de **53 euros**. La carte de 120 unités non rechargeable est vendue pour **42 euros**. On peut se procurer l'appareil au guichet de la recette, 41 place du Marché, tandis que les cartes seront vendues, outre à la recette, à l'ancienne banque nationale rue des Martyrs, au CTLM et dans les maisons de police.

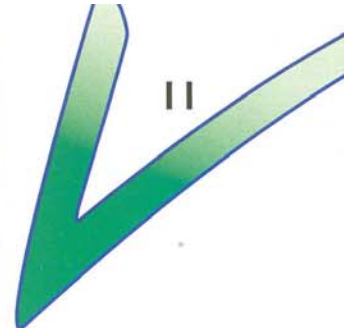
Voilà un système qui devrait intéresser de près les médecins, kinés et autres représentants, d'autant que l'achat de l'appareil est fiscalement déductible.



Infos : 087/325.370

Le **PIAF**

Infos Services



Ensival : les rues des Weines et des Chapeliers ne sont **plus prioritaires** !

La plus grande prudence s'impose désormais pour les automobilistes qui empruntent l'axe Ensival - Verviers par les rues des Weines et des Chapeliers.

En effet, le Conseil communal, en sa séance du 2 septembre dernier, a abrogé le statut de voie prioritaire de ces deux voiries ensivaloises vis-à-vis des rues Godin, Hauzeur, du Tissage, de la Filature, des Fouleries et Heid des Fawes ; ce statut avait été adopté par le Conseil communal d'Ensival le 25 octobre 1968.

La décision a été prise afin que la priorité de droite dans les rues des Chapeliers et des Weines en faveur des voiries qui y débouchent entraîne **un ralentissement de la vitesse** des usagers sur cet itinéraire.

Prudence, prudence...

Pourquoi votre **précompte immobilier** a-t-il augmenté ?

De nombreux propriétaires ont sans doute été (désagréablement) surpris à la lecture du montant de leur précompte immobilier récemment déposé dans leur boîte aux lettres. Il faut savoir que ce précompte est constitué de diverses taxes dues à l'Etat fédéral, à la Région wallonne, à la Province et à la Commune. Le Collège échevinal tient à préciser que l'augmentation globale du précompte **n'est pas due** à une augmentation des additionnels verviétois, qui restent inchangés depuis de nombreuses années. Bon à savoir...

Parcs à conteneurs : horaire d'hiver

Depuis le 1^{er} octobre, les parcs à conteneurs ont adopté l'horaire d'hiver. Il est donc utile de rappeler les jours et heures d'ouverture des deux parcs de l'agglomération situés l'un quai de la Vesdre, l'autre au Laboru :

Mardi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13 à 17 h
Mercredi :
de 9h30 à 12h30 et de 13h à 18h
Samedi :
de 9h30 à 12h30 et de 13h à 16h

Signalons encore que les remorques et les gros dépôts ne sont plus acceptés un quart d'heure avant la fermeture.

Il est bon de préciser que le parc de Verviers, quai de la Vesdre, est désormais doté d'une nouvelle aire de stockage, d'une bande de tarmac pour les cageots métalliques servant à récupérer les polyéthylènes, d'un abri pour les huiles végétales et d'une nouvelle signalisation.

Par ailleurs, Intradel signale que l'accueil des déchets de construction contenant de **l'asbeste - ciment** lié ne sera plus autorisé dans les parcs à conteneurs. Toutefois, afin de proposer une solution aux producteurs de ce type de déchets, Intradel met en place un nouveau service qui concerne les ardoises artificielles, les tôles ondulées et autres éléments en asbeste - ciment. Ces déchets doivent être conditionnés dans des sacs spéciaux double-paroi. Les points de regroupements prévus actuellement sont les parcs de Herstal, Herve, Huy, Jalhay, Ouffet, le Centre de Jeneffe à Grâce-Hollogne et le CAVIC à Seraing.

Infos : 04/ 240.74.74
Service parcs à conteneurs

Déchet, pollution, saleté?

Le numéro vert de la propreté publique reste à votre service.

Une poubelle qui déborde ou renversée, un avaloir bouché, des débris sauvages ? Ces incidents vous interpellent ! Alors, **formez gratuitement le numéro vert de la propreté publique** à Verviers :

appelez le 0800/21.105

De 9h à 10h et de 14 à 15h, une personne vous répondra : donnez-lui un maximum de détails afin que le problème soit réglé le plus vite possible (lieu, nature du problème,...). En dehors de ces heures, un répondeur enregistré sera enclenché : laissez un message le plus précis possible.



Nouvelles illuminations, chalet de la solidarité, animations accrues,...

La ville en fête à l'occasion de Noël

Les fêtes de fin d'année approchent et c'est dans une ambiance féerique que Verviers fera la nique à la grisaille de l'hiver. Cette année, certains quartiers bénéficieront de nouvelles guirlandes lumineuses. Outre le centre-ville et les communes fusionnées, un effort tout particulier sera consenti pour décorer les rues Jules Cerexhe, de Dison et de Hodimont.

En outre, l'horaire des illuminations sera modifié afin que notre cité brille de mille feux de 7h30 à 24 heures, et en continu les jours de réveillon.

D'autre part, en plus des grands sapins installés au centre-ville et dans les communes fusionnées, quelque 850 sapins seront distribués par la Ville aux commerçants afin d'égayer les artères commerçantes.

Le village de Noël

Pour la sixième année consécutive, un village de Noël sera implanté Pont-aux-Lions, à proximité du " canal des usines ".

Le village ouvrira ses portes du **mercredi 18 au mardi 24 décembre**, entre 11 et 18

heures, avec de nombreuses animations. C'est au rythme de la musique que les visiteurs du marché pourront déambuler parmi les chalets. Dès 11 heures, le mercredi 18, Radiolène diffusera une émission en direct.

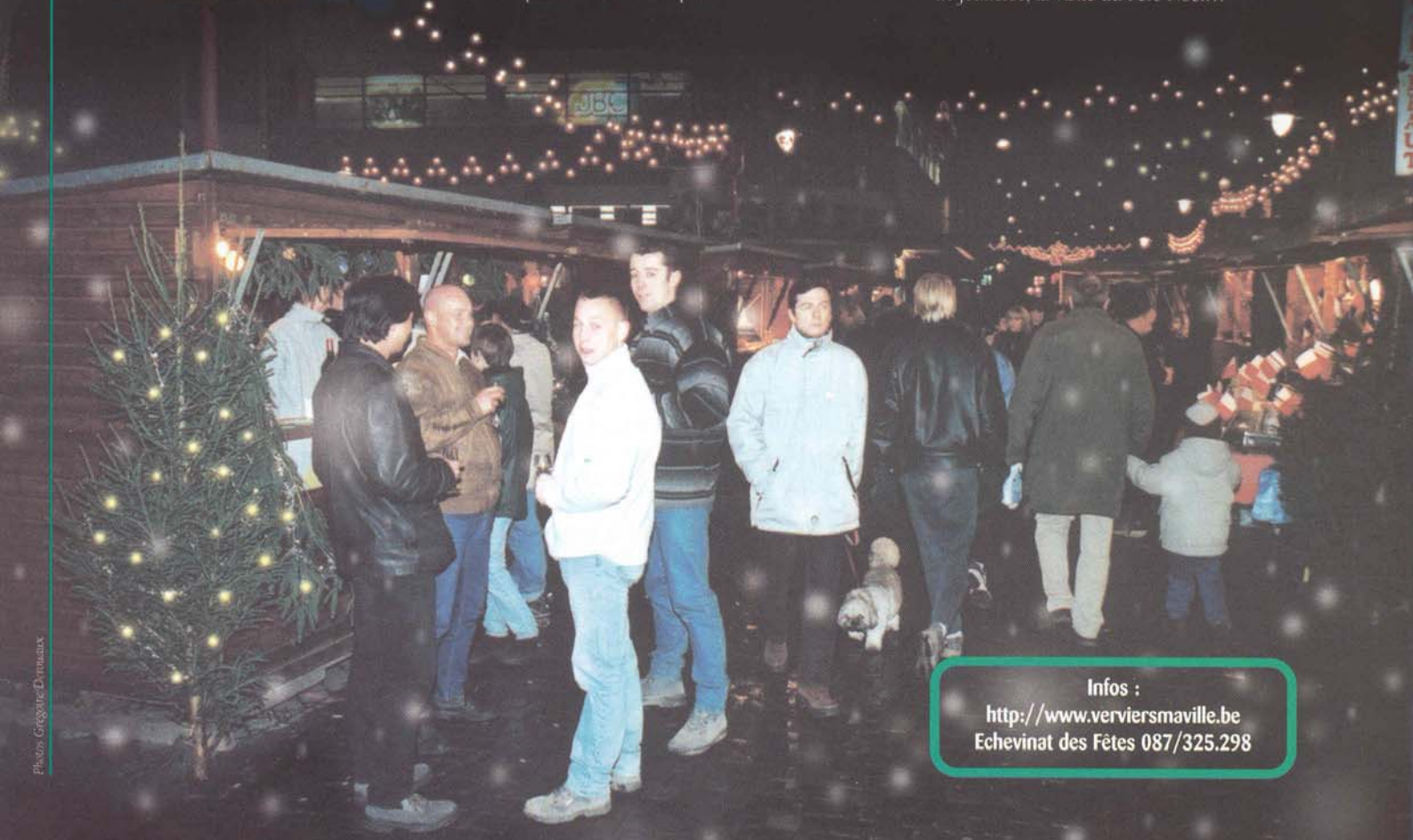
25 chalets accueilleront de la poterie artisanale, des produits provençaux, des liqueurs, du boudin, des articles de toilette, des bougies artisanales, de la maroquinerie, du textile... et de multiples idées pour les cadeaux de fin d'année. L'Echevinat de l'Emploi et de l'Égalité des chances ainsi que " la Fermette " proposeront des confitures aux fruits et oignons, vinaigres, jus de pomme et autres huiles. Seront aussi à disposition de la documentation sur les associations membres de la commission consultative des personnes handicapées.



Verviers, ma ville solidaire

Sous l'impulsion du Rotary Verviers - Vesdre et du Soroptimist Club, le " chalet de la solidarité " accueillera les dons des Verviëtois destinés aux plus démunis. Plusieurs journées s'adresseront à un public cible : les écoles, les jeunes et les entreprises.

Les alentours du chalet seront animés par des groupes musicaux, des chorales, une crèche vivante, un rassemblement des groupements de jeunesse, la visite du Père Noël...



Photos: Grégoire Dymaux

Infos :
<http://www.verviersmaville.be>
Echevinat des Fêtes 087/325.298



Photo Jacques Spitz

Redécouvrir la Médiathèque de la Communauté française Place du Marché

A une époque où la communication et les nouveaux médias règnent en maître, la Médiathèque de la Communauté française située place du Marché joue un rôle essentiel en tant que service au public. La Médiathèque bénéficie de subsides de la Communauté française ainsi que du soutien d'un certain nombre de communes dont la Ville de Verviers, les Provinces et universités.

Objectifs et services

Cette ASBL offre l'accès à la culture dans sa plus grande diversité et dans sa pleine actualité. Avec le souci de l'égalité des chances de chaque citoyen face à une société de l'information et de la communication en perpétuelle croissance et en constante accélération. La Médiathèque propose une gamme de services très étendue. Cela va du prêt classique de CD, de vidéocassettes, de DVD, de CD-Roms (documentaires et jeux), de diapositives aux cyberspaces équipés d'ordinateurs performants qui offrent au public le loisir de profiter des avantages liés aux nouvelles technologies notamment à travers des formations organisées soit par l'Association, soit par des partenaires extérieurs. Bref, que vous soyez mélomane, cinéphile, joueur vidéaste invétéré, la Médiathèque met à votre disposition un catalogue comptant

pas moins de **295.000 titres** différents tous genres confondus.

Sur Internet

Le site Internet de la Médiathèque - www.lamediatheque.be - permet d'accéder à ce catalogue et même de passer commande (0,25 euro). Des bornes interactives présentes dans le centre place du Marché offrent les mêmes possibilités sans frais aux heures d'ouverture. En outre, ce site présente des magazines spécialisés : " Travers-sons " en musique classique et " De bouche à oreille " en musique non classique ainsi que de nombreuses rubriques proposant les médias de manière particulière : nouveautés jeune public, enseignants, collections thématiques, sélections de sites locaux, infos pratiques, etc. La Médiathèque est aussi un centre de

ressources pour les enseignants et les membres de la communauté éducative, grâce aux conditions de prêt attachées à la qualité d' " usager pédagogique " : gratuité de l'inscription, double durée de prêt sur les médias à caractère pédagogique, services d'informations spécifiques.

Pour 15 euros - le droit d'inscription à vie - et des tarifs oscillant entre 1,56 et 9,37 euros en fonction des supports empruntés, la Médiathèque constitue ainsi une fenêtre sur le monde et sur le savoir.

Ouverture :
Mardi et mercredi de 11h à 18h
Vendredi de 11h à 19h
Samedi de 9h à 18h
Tél : 087/33.00.88
verviers@lamediatheque.be

Du 18 au 29 décembre

Le traditionnel **Bethléem** Verviétois



Photo Jacques Spitz

Infos : 087/ 33.16.95

Tradition de Noël depuis le milieu du XVII^{ème} siècle, le Bethléem Verviétois présente la Nativité en une suite de petites scènes animées par de petits et très pittoresques personnages, formant un savoureux mélange de religieux et de populaire, commenté et chanté en wallon. 2002 est l'année du 40^{ème} anniversaire de l'installation d'un des seuls témoins du vrai pfolklore verviétois au Musée de la rue des Raines après de multiples déménagements.

" Le Bethléem Verviétois "

Musée d'Archéologie et de Folklore
Rue des Raines, 42

Du 18 au 29 décembre.

Ouverture chaque jour de 14 à 17h

Visite pour groupes sur rendez-vous

Entrée : 1,75 euro.

Entrée combinée

avec l'exposition James Ensor : 5 euros.

Article 27 : la culture à la portée des plus démunis !

" Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir de ses arts et des bienfaits qui en résultent "

(extrait de l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).

Le projet - pilote "Article 27" a pour mission de favoriser l'accès aux spectacles et à la culture pour les plus démunis. Au-delà de l'aspect récréatif, il envisage la culture comme un outil d'intégration sociale qui favorise les contacts et fait

naître des solidarités.

L'idée a très vite fait tache d'huile en Wallonie, impliquant 11 villes, Verviers ne faisant pas exception. C'est ainsi que plusieurs partenaires ont mis en route le système : le CPAS, le Centre Culturel Régional, l'Echevinat de l'Emploi et de l'Egalité des Chances et l'Echevinat des Affaires sociales (coordination sociale). En 2002, le CCRV a ainsi offert 200 places, y compris les meilleures, pour les spectacles qu'il organise disponible à un coût d'1,25 euro. Même démarche entreprise par la Coordination sociale (50 places), le CPAS (150 places) et l'Egalité des Chances (50 places).

Que faire pour disposer de ces places ?

Les personnes concernées doivent contacter leur intervenant social:

- CPAS : Marlène Giot 087/ 30.73.44
- Coordination sociale : Anne Delvenne 087/ 325.294
- Egalité des Chances : Caroline Belaen 087/ 325.217
- CCRV : Evelyne Thomas 087/ 39.30.30

Des coupons seront délivrés donnant accès à une large palette de spectacles pour la somme, comme indiqué plus haut, de 1,25 euro.

" Chocolats "

Attention, rue de la Chapelle, 30, site du Centre Touristique de la Laine et de la Mode : risque de crise de foie ! En effet, durant deux mois, notre Centre sera embaumé des effluves de chocolat à l'occasion de sa prochaine grande exposition thématique. Le chocolat sous tous ses aspects, dégustation à l'appui ! Les gourmands (et les gourmets) s'en pourléchent déjà les babines. Outre la possibilité de faire glisser un carré de

La prochaine grande expo au CTLM du 31 janvier au 30 mars

chocolat sous la langue, l'exposition présentera la grande histoire du cacao grâce à une scénographie parisienne signée de Galileo Productions. Ce spectacle illustrera la place du chocolat dans la culture azèque, le négoce du cacao et ses récoltes.

Deuxième axe de l'exposition, une superbe évocation des chocolateries verviétoises, issue de la collection de Jean Paquay. Les célèbres établissements chocolatiers tels que Jacques,

Aiglou, Hardy, Defrance et autre Clovis tiendront une place prépondérante.

A voir du 31 janvier au 30 mars 2003. Ouverture tous les jours sauf le lundi de 10 à 17 heures.

Info : 087/35.57.03

Relever ensemble **les défis de la précarité**

DEFIS Spintay

Intégration socio-professionnelle, mieux-être des habitants et particulièrement les moins valides, l'Echevinat de l'Egalité des Chances conjugue ces maîtres mots à tous les modes et à tous les temps.

Grâce aux fonds européens, à la Région wallonne et à de nombreuses associations de terrain tel le Conseil des Femmes francophones de Belgique, le Forem, le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, les Régies de quartiers, ... 2003 verra ainsi la mise en route du projet **DEFIS Spintay**.

Objectif

DEFIS Spintay entend venir en aide aux personnes qui se trouvent dans des situations de précarité ou de fragilité. Ce projet veut être un **pôle local** de référence en matière d'Egalité des chances Hommes - Femmes.

Quatre axes

Le projet s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de la rue Spintay, une voie urbaine de première importance puisque reliant le centre-ville et l'autre rive de la Vesdre.

Toujours en phase de préparation, le projet s'articule autour de quatre axes :

- **créer une structure d'accueil** souple pour jeunes enfants afin de permettre aux parents de suivre une formation ou de s'engager rapidement dans une activité professionnelle ;
- **créer un local de vente** et de développement de production spécifique sur le modèle de l'économie sociale. Ainsi, un partenariat spécifique - mais non exclusif - est prévu avec " La Fermette ", centre d'adaptation réservé aux personnes handicapées ;
- la mise à disposition d'un lieu où seront proposées **des formations liées à l'insertion socio-professionnelle**, assurées par un personnel permanent ou en collaboration avec les partenaires de terrain ;
- le volet " Egalité des Chances " développera des actions pour, entre autres, changer les mentalités et **lutter contre les différentes formes de violence** dont les femmes sont

trop souvent victimes. A cet égard, un centre de documentation sera mis à leur disposition afin de leur permettre de sortir de leur condition. Un lieu de rencontre devra permettre l'échange d'expériences entre toutes ces femmes.

Un lieu

Les différentes facettes du projet DEFIS Spintay seront coordonnées en **un seul lieu**. Ce dernier n'est pas encore définitivement arrêté. En effet, la création d'une structure d'accueil d'enfants en bas âge, pour ne citer que cet exemple, exige le respect de normes strictes en matière de sécurité.

A ce jour, les autorités communales continuent leur prospection afin de trouver une habitation répondant à toutes les normes requises pour accueillir les activités prévues par le projet DEFIS Spintay.

Désormais, **deux lavoirs sociaux à Verviers**, l'un du CPAS, l'autre de la Croix-Rouge.

Après analyse des besoins, il s'est avéré qu'une partie de la population en difficulté ne possédait pas l'outil nécessaire pour entretenir son linge d'une façon efficace et hygiénique. Aujourd'hui, Verviers possède deux lavoirs sociaux, l'un géré par le CPAS, l'autre par la Croix-Rouge de Verviers.

Au CPAS

Le Centre Public d'Aide Sociale a ouvert un premier lavoir social situé au numéro 23 de la rue du Tribunal. Les personnes qui souhaitent utiliser ce service doivent en premier lieu rencontrer un travailleur social du CPAS. Le service peut être gratuit, mais limité dans le temps, ou à défaut, être utilisé pour la somme d'**1,25 euro par machine** (lavage et séchage). Deux lavandières et un travailleur social assurent la permanence du lavoir ouvert tous les jours de 8h30 à 17h.

Infos : 087/31.54.66

A la Croix-Rouge

Travaillant en étroite collaboration avec le dispositif d'urgence sociale du CPAS, la Croix-Rouge a créé un deuxième lavoir social destiné aux plus démunis des trois communes desservies par la section (Verviers - Dison - Pepinster). Ce lavoir, ouvert depuis le 3 octobre, est installé au siège de la section verviétoise de la Croix-Rouge, rue Peltzer de Clermont, 50/52. Pas question de concurrence avec le lavoir du CPAS puisque le lavoir de la Croix-Rouge est à la disposition de toute personne dans le besoin provenant de Verviers, Dison et Pepinster, et disposant d'une certification du CPAS de ces communes, d'une associa-

tion caritative ou encore du service social de la Croix-Rouge.



Le lavoir social met deux machines et un séchoir à la disposition des clients pour le prix de **2 euros** pour une machine de 6,5 kilos de linge lavé et séché. Une lavandière, travaillant dans le cadre de l'insertion socio-professionnelle est chargée de l'accueil et de l'information de la clientèle, ainsi que de la gestion du service. Le lavoir est ouvert de 9h à 16h.

Info : 087/31.31.21

Que faire à Verviers ? Nous vous donnons quelques idées !

Dates	Lieu	Heure	Manifestation
Jusqu'au 12 janvier 03	Musée des Beaux-Arts, rue Renier, 17		" L'œuvre gravé de James Ensor "
Décembre 2002			
Samedi 7 décembre	Grand-Théâtre	20h30	Cycle Humour et Théâtre : Trois versions de la vie de Yasmina Reza
Samedi 7 décembre	Eglise St-Remacle	20h	" Verviers, ma ville... Musique solidaire " Musique de Noël Chœur et Orchestre de " la Cigale " Royale Harmonie de Hergenrath
Mardi 10 décembre	Temple protestant	20h	" Verviers, ma ville... Musique solidaire " Concert Eliane Reyes - Caroline Poncelet
Vendredi 13 et samedi 14 décembre	Grand-Théâtre	20h	Sabrina Klinkenberg chante Piaf avec le Guido Jardon Orchestra
Dimanche 15 décembre	Grand-Théâtre	11h	Concert du dimanche matin " Héliotrope Quartet "
Dimanche 15 décembre	Eglise d'Ensival		" Verviers, ma ville... Musique solidaire " Chorale La Parpaillote
Mercredi 18 décembre	Grand-Théâtre	14h30	Théâtre et Créativité : " les 4 jeudis ", André Borbé en concert dans le cadre de l'Opération Sapin Ardent
Du 18 au 24 décembre	Pont-aux-Lions	11 à 18h	Marché de Noël Chalet de la Solidarité
Du 18 au 29 décembre	Musée d'Archéologie, rue des Raines, 42	14 et 17h	Le Bethléem Verviétois
Jeudi 19 décembre	Grand-Théâtre	20h	Orchestre Philharmonique de Liège Extraits de Bizet, Ravel, Saint-Saëns et Tchaïkovski - Dir. : Louis Langrée
Vendredi 20 décembre	Grand-Théâtre	20h30	" Une femme parfaite " Pièce de et avec Roger Hanin
Vendredi 20 décembre	Eglise Marie-Médiatrice	20h	" Verviers, ma ville... Musique solidaire " Concert avec l'Orchestre interparoissial et le Chœur des Ecoles ainsi que la chorale " la Rose des Vents "
Samedi 21 décembre	Eglise Notre-Dame	20h	" Verviers, ma ville... Musique solidaire " Société de chant L'Emulation et Scorzando (Noëls verviétois)
Lundi 23 décembre	Spirit of 66	20h	" Verviers, ma ville... Musique solidaire " Concert d'Ella Woods
Samedi 28 décembre	CTLM	15h	Conférence : " Pionniers Verviétois au Congo " par Léon Nyssen, ancien officier de la Force Publique au Congo belge (organisation de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire)
Janvier 2003			
Mardi 7 janvier	Grand-Théâtre	14 et 20h	Exploration du Monde : " les Tibétains " par Gilbert Leroy
Dimanche 12 janvier	Grand-Théâtre	11h	Concert du dimanche matin : récitation d'Eliane Reyes
Dimanche 12 janvier	Grand-Théâtre	15h	Cycle opérettes : " Les cloches de Corneville " Dir. : Claude Quinet
Jeudi 16 janvier	Grand-Théâtre	14h	Théâtre et Créativité : Lota danse
Vendredi 17 janvier	Grand-Théâtre	10 et 14h	idem
Mardi 21 janvier	Bibliothèque centrale	18h15	Conférence : " Trois calendriers de notre Belgique multiculturelle : lunaire musulman, luni-solaire juif et chrétien " par Albert Deman
Du 31 janvier au 30 mars	CTLM	10h à 17h	Exposition " Chocolats " : sauf le lundi les routes du cacao et l'histoire des chocolateries verviétoises
Février 2003			
Mardi 4 février	Grand-Théâtre	14 et 20h	Exploration du Monde : Prague - Vienne - Budapest , villes d'Empire par Michel Drachoussoff
Vendredi 7 février	Centre Maximilien Kolbe	20h	Conférence : " Sciences, croyances, et choix éthiques ? " par Paulette Van Gansen
Mars 2003			
Mardi 4 mars	Grand-Théâtre	14 et 20h	Exploration du monde : Tahiti, atolls de rêves par Michel Aubert